



Le Mot du Maire

07 janvier 2020

Chères Elzangeoises, chers Elzangeois,

Respectons la coutume :

Les quinze personnes que vous avez élues il y a 6 ans, en 2014, et à qui vous avez accordé votre confiance pour gérer la commune, se sont groupées pour vous dire :

BONNE ANNEE 2020

Bien entendu, quand on dit « Bonne », on ne souhaite que de « bonnes » choses, c'est très gentil ! Or, nous savons tous que durant la nouvelle année, il y aura bien quelques moments difficiles à supporter... alors courage.

Mais n'y pensons pas et gardons en tête la « Bonne Année » que tout le conseil municipal vous souhaite, soyez heureux dans vos familles.

Voici le dernier « Petit Elzangeois » de l'année 2019, il vous rappelle les derniers événements de notre commune.

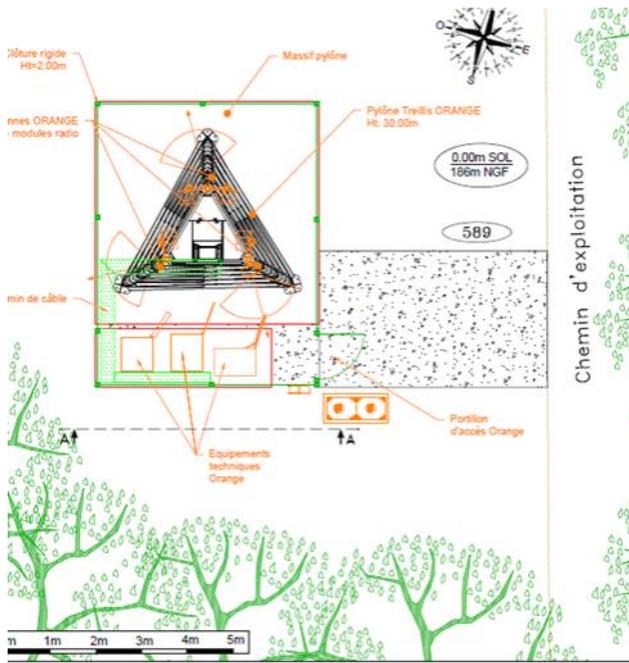
Et pour bien démarrer 2020, nous vous invitons à la cérémonie des vœux, vendredi 10 janvier à 19.00 h à l'Espace Socioculturel



✓ Les décisions prises par le conseil municipal

Bientôt un nouvel opérateur pour les téléphones portables

Comme indiqué à la page 2 de notre précédent « P.E. », la commission communale a participé à la réunion technique, du 25 septembre, animée par des responsables de la société AXIANS, chargée d'ériger le mât qui supportera l'antenne de l'opérateur ORANGE.



VU les explications des techniciens chargés de l'exécution des plans et de la conduite des opérations,

APRES ETUDE du dossier d'information indiquant, entre autres, les nombreuses obligations auxquelles est soumis l'opérateur, en l'occurrence ORANGE,

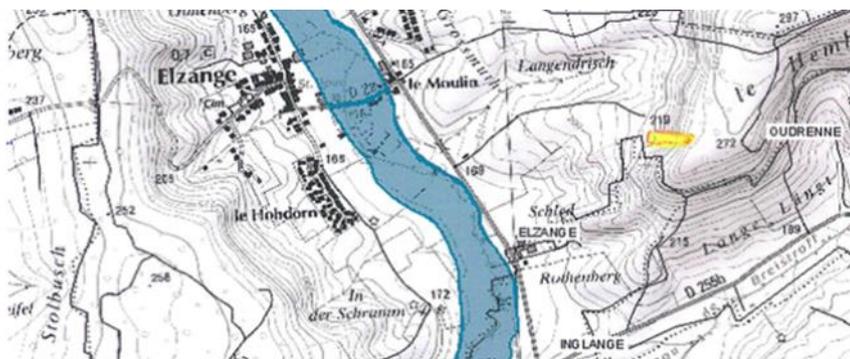
VU la délibération du 09 septembre (Journal communal « Le Petit Elzangeois » n° 73 page 2)

Le conseil municipal a approuvé :
⇒ le projet d'implantation d'un relais ORANGE, tel qu'il est présenté,
⇒ le lieu d'implantation du pylône, section 4 n° 589,
et autorisé le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce projet.

Ventes parcelles forestières

Un propriétaire forestier sur la commune, souhaite acheter 2 parcelles communales voisines de sa propriété afin de regrouper celles-ci de manière plus cohérente. Les services du Centre Régional de la Propriété Forestière GRAND EST, compétents dans le domaine, nous ont transmis leurs estimations financières, à savoir :

- ◆ Section 05 parcelle 164, surface totale de 0,0194 ha. estimée à 3 100 €/ha soit : 60,14 €
- ◆ Section 05 Parcelle 165, surface totale de 0,0191 ha. même estimation, soit : 59,21 €



Après délibération et à la majorité, le conseil municipal a décidé de **vendre** les 2 parcelles décrites ci-dessus d'une surface totale de 0,0385 ha, pour 120,00 € - Il **mandate** le maire pour la signature de tous les documents administratifs et actes nécessaires à la liquidation de ces affaires et **précise** que ces ventes se feront par actes notariaux. Acheteur éventuel : M.SCHNEIDER Pascal, propriétaire.

* En jaune emplacement des deux parcelles, approximativement, la côte 219 marque la fin du « chemin des Amoureux ». Les petites parcelles sont enclavées.

✓ Les décisions prises par le conseil municipal

CCAM- rétrocession de la compétence supplémentaire « aménagement et entretien des usoirs » aux communes :

Après en avoir délibéré, à la majorité, le Conseil Municipal DECIDE :



⇒ **DE VALIDER** le principe de modification des statuts de la CCAM par le retour de la compétence supplémentaire « Aménagement et entretien des usoirs » aux communes membres à compter du 01/07/2020 ;

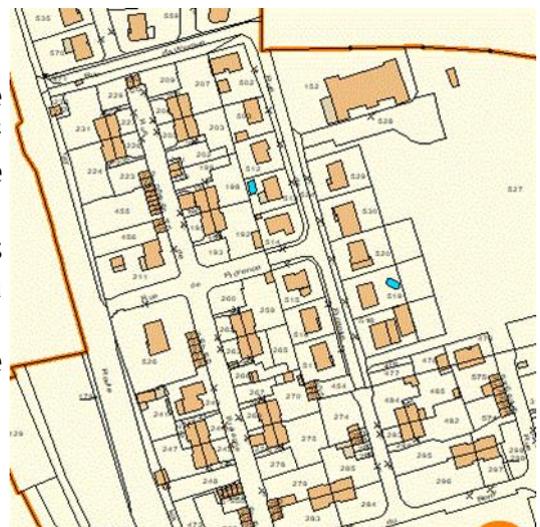
⇒ **DE VALIDER** la modification des termes des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées entre la CCAM et les Communes dans le cadre du dispositif des enveloppes de travaux de requalification et d'enfouissement des réseaux secs en fixant au 30/06/2020, au lieu du 31/12/2019 la date butoir de mobilisation de la dotation allouée par la CCAM ;

- ⇒ **D'AUTORISER** en conséquence le Président à procéder à la signature d'avenants aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage signées entre la CCAM et les Communes afin de formaliser la modification de la date butoir de mobilisation dotation allouée aux Communes ;
- ⇒ **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'application des présentes.

Vente de terrain à la Cité :

Le maire fait part au conseil de la demande de M. Legrand, propriétaire de sa maison n°8 rue de Picardie, souhaitant acquérir la parcelle jouxtant sa propriété sur l'arrière, terrain communal, non constructible, que la municipalité lui avait autorisé l'occupation, d'une superficie de 330 m². Sachant, que la commune lors de la vente antérieure d'une petite parcelle, avait fixé le prix du m² à 6,13 €, après délibération et à la majorité, le conseil municipal

- ⇒ **DECIDE** de vendre une partie de la parcelle communale section 4 parcelle 589 d'une superficie de 330m² environ, à M. LEGRAND Jean-Luc domicilié 8 rue de Picardie
- ⇒ **MANDATE** le maire pour la signature de tous les documents administratifs et actes nécessaires à la liquidation de ces affaires ;
- ⇒ **PRECISE** que les frais de bornage seront à la charge de l'acheteur ;
- ⇒ **PRECISE** que ces ventes se feront par actes notariaux.



ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?



ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

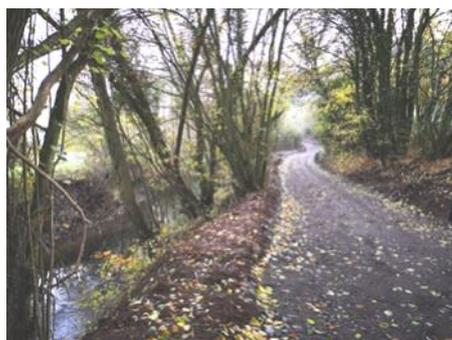
POUR LE SAVOIR :

- 1/ Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- 2/ Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)
- 3/ Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune.
- 4/ Si ce n'est pas le cas, et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez :
 - contacter votre mairie
 - vous inscrire jusqu'au 7 février 2020 sur www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « élections »



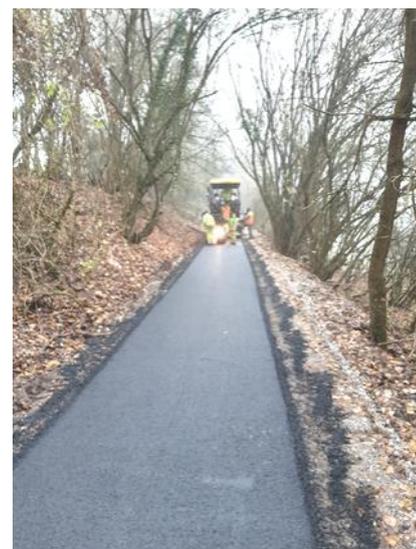
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr



Enfin la piste arrive!

Décidée il y a une quinzaine d'années, après avoir dû résoudre moult problèmes et tracasseries, Elzangeois sportifs ou simplement, amoureux de la nature, adeptes de balades « pedibus jambis », ou sur deux roues, soyez récompensés pour votre patience, la piste d'Elzange-Koenigsmacker est en **construction** !!



Montant de l'investissement : 610 631,00 € H.T. avec la tranche de la Cité des Officiers

Financement :

A.M.I.T.E.R. : 20 % (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires)
C.C.A.M. : 45 % (Communauté de Communes de l'Arc Mosellan)
D.S.I.L. : 25 % (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

Règlement : Cette piste sera une voie partagée entre les agriculteurs, prioritaires, et les promeneurs : cyclistes, marcheurs.

Seront interdits : les voitures et les chevaux.

Attention :

- de nombreux engins de chantiers circulent actuellement sur cette piste, par conséquent il est extrêmement dangereux de s'y aventurer sans autorisation.
- d'autre part, pour l'instant la piste traverse une propriété privée, donc là aussi, une autorisation du propriétaire est nécessaire, car deux chiens de garde circulent librement dans la ferme.

Un grand merci à l'Arc Mosellan, notre Communauté de Communes, qui nous a offert ce magnifique cadeau de Noël, qui devrait être **opérationnel en mars 2020**.

Utilisons cette voie en bonne entente, profitons de notre belle nature, respectons le règlement et les personnes rencontrées.



CC de l'ARC MOSELLAN
Création d'un itinéraire cyclable
Plan de situation





101ème anniversaire de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre Mondiale, le 11 novembre 1918



Extraits de l'accueil du Maire devant le monument aux morts :

« [...] En ce début du XXI ème siècle, périodes incertaines, où le terrorisme persiste, nous n'avons pas le droit d'ignorer ce que fut le quotidien de nos ancêtres entre 1914 et 1918. Durant cette courte cérémonie, nous allons essayer de les faire revivre, de les empêcher de mourir une nouvelle fois.



Ce sont les plus jeunes d'entre nous, ceux qui représentent l'avenir, qui vont s'en charger. Ils ont préparé cet instant avec leurs enseignants, écoutons-les »

DIALOGUE DES ELEVES :

Charley STRUPP, Louise et Maëlle CEROU, Timothé TRIKI, Lilou LEICK, Clément VERON, Lana DELESALLE, Margaux KAZUBSKI, Nathan LOUIS, Kylian HUSSON et Louann CASTELLOTO.

« - Rappelle-nous ce que veut dire le mot ARMISTICE

- *L'armistice c'est l'arrêt officiel des combats.*

- Mais qui étaient ces combattants ?

- *Tous les jeunes hommes des pays en guerre, Ils avaient 17 ou 25 ans, et s'appelaient Constant, Nicolas, Jean.*

- Ils étaient cultivateurs, boulangers, instituteurs, ouvriers ou bourgeois.

- *Ils devinrent artilleurs, fantassins, brancardiers, aviateurs.... Voyageurs sans bagage, ils durent quitter leurs femmes, leurs enfants*

- Mais que s'est-il vraiment passé le 11 novembre 1918 ?

- *A 11 heures, le caporal-clairon Pierre Sellier est le premier à sonner le « cessez-le-feu » Alors, les soldats, jetèrent leurs armes et en s'embrassant se mirent à crier : « La guerre est finie »*

- Dans les villages, les cloches sonnent à pleines volées, on est heureux. Mais cette joie est ternie par la peine des familles endeuillées ou qui attendent le retour d'un blessé.

- *Et nous, élèves elzangeois, nous disons : afin que tous ces morts ne meurent pas deux fois, gardons leur souvenir, et c'est pour cela que nous venons chaque année devant le monument sur lequel sont gravés les noms de ces hommes fauchés dans la fleur de l'âge.*

- Malgré toutes ses horreurs, cette guerre a permis de chasser les envahisseurs et aux Elzangeois, comme aux autres Mosellans et Alsaciens de redevenir Français.

- *A cette époque, Elzange était un petit village d'environ 150 habitants. Tous les jeunes hommes furent mobilisés et, hélas 5 ne revirent pas leur cher village.*



- Aux enfants d'Elzange, victime de la guerre. Voici l'appel de ces jeunes victimes, dont les noms figurent sur notre monument aux morts :

..... **Constant ZECH** : mort au combat le 3 février 1915, il avait 23 ans

..... **Nicolas MELIGNER** : mort au combat le 22 août 1917, il n'avait que 19 ans !

..... **Jean KEIP** : mort au combat le 28 septembre 1917, à l'âge de 23 ans

..... **Jean SCHMITT**, mort au combat le 28 juin 1918, 4 mois avant la fin de la guerre, âgé de 29 ans et papa de 2 garçons de 7 et 5 ans

..... **Pierre JUNGER** : mort au combat le 16 octobre 1918, moins d'un mois avant l'armistice, il n'avait que 19 ans. »

Les enfants chantent Noël

Ça s'est passé

en l'Eglise

Saint-Pierre-aux-llens d'Elzange

ELZANGE Animation

Un petit tour du monde musical avec Mélodia

Brésil, Nouvelle-Zélande, Japon, Allemagne, France, Angleterre, etc. Ce sont quelques-uns des pays évoqués par l'école de musique Mélodia de Distroff qui vient de se produire, à l'invitation de la municipalité, en l'église Saint-Pierre-aux-llens.

Malgré l'absence de quelques éléments, car il était difficile de réunir tout le monde en ce début de vacances, les différents ensembles de l'école ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour proposer au nombreux public le spectacle « Les enfants chantent Noël », dynamique et varié.

Orchestre de l'école de musique, chorale enfants, saxophones de Saxufi, ensembles de percussions, saxophones et flûtes, batucada, percussions brésiliennes et violonistes ont visité les quatre coins de la planète, au travers de chants et musiques de Noël typiques.



Les jeunes élèves de l'école de musique ont séduit leur auditoire. Photo RL

Des applaudissements chaleureux ont salué « une prestation de qualité, comme l'a qualifiée Gérard Le-

ray, adjoint au maire. Mélodia peut revenir quand elle veut, elle sera la bienvenue. »

RL du 29.12.2019

La crèche vivante par les enfants de la paroisse





Bébés Lecteurs



Bonjour, Saint Nicolas!



La Saint Sylvestre organisée par l'Amicale des Conseillers



*Rencontre intergénérationnelle :
les jeunes diplômés de l'année félicités devant leurs aînés*



Café Klatsch

Les dates à venir pour les mardis du 1er trimestre 2020:
7 janvier - 21 janvier - 4 février - 18 février - 3 mars et 17 mars.



L'Association elzangeoise « Kick Boxing Defence », a participé au championnat régional



L'Association elzangeoise « Kick Boxing Defence », a participé, dimanche 17 novembre à Sarrebourg, au championnat Grand Est de la discipline.

Mounime Addaou, président et éducateur du club, avait réussi à présenter des sportifs dans différentes catégories :

- Ont évolué sur le **tatami**, où les coups portés sont interdits et où l'on compte uniquement les touches,
 - « poussins » : Noémie JUNGER (vice-championne G.E.) ainsi que Radia ADDAOU
 - « minimes » : Sofian MEKNACI (vice-champion G.E.), Noa CHAFFANGEOPN et Paul PIGNON
 - « cadette » : Maëlle Antoine
 - « junior féminine » : Emilie BACH VOGEL (vice-championne G.E.)
 - « senior féminine » : Céline LIVET (vice-championne G.E.)
- A combattu sur le **ring** de boxe, où les coups sont portés et comptés,
 - « senior masculin : Guillaume PIONZDA.

Une belle prestation de notre club, qui récompense le dévouement des éducateurs mais aussi procure de la joie à ces sportifs, jeunes, adolescents et adultes, qui grâce à leur travail, leur présence assidu aux entraînements, « montent sur les podiums ».

Petit moment de déception : deux boxeuses n'ont pas trouvé d'adversaires dans leur catégorie, lors de ce championnat mais de ce fait seront qualifiés automatiquement pour participer au championnat de France de kick boxing, prévu à Paris au mois de mai 2020 ; Il s'agit de Manon JUNGER, minime fille et Emma EVRARD, junior féminine. Tout est bien qui finit bien !

Bravo, encore une fois le club elzangeois a porté haut les couleurs du sport et...d'Elzange !



Histoires drôles - blagues - bizarreries

Ah ! ces Anglais !

Sur le quai de Calais, deux Anglais débarquent d'un bateau qui vient de Douvres. Un jeune garçon d'une dizaine d'années se précipite sur eux et les jette à la mer en les poussant de toutes ses forces !

« *Mais pourquoi as-tu fait ça ?* »

Demande un agent accouru à la hâte.

« *Parce que ce sont des Anglais !*

Mais qu'est-ce qu'ils t'ont fait ?

Ils m'ont fait qu'ils ont brûlé Jeanne d'Arc !

Quoi ? Jeanne d'Arc ? Mais ça fait cinq cents ans qu'ils ont brûlé Jeanne d'Arc !

Peut-être, mais c'est seulement ce matin que le prof nous l'a dit. »



Règlement de comptes !

Un couple est en voiture, l'homme conduit. Tout à coup sa femme lui dit :

« *Je te quitte et je prends les enfants.* »

L'homme accélère alors à 170 km/h, alors sa femme ajoute :

« *j'ai vidé ton compte en banque !* »

Le mari accélère encore jusqu'à 250 km/h et se rapproche dangereusement d'un camion. Sa femme s'écrie :

« *Tu ne réagis pas ? j'ai tout pris ! qu'as-tu que je n'aie pas, maintenant ?* »

L'homme regarde sa femme avec un sourire et lui répond :

« *Un airbag !* »

A la poste ?

Dans une administration, une dame « pète » un plomb, et se met à rouspéter :

« *Monsieur, ça fait au moins 20 minutes que je m'ennuie devant votre guichet !*

Madame, ne vous plaignez pas, moi, je m'ennuie derrière, depuis plus de 20 ans ! »

Monsieur le Maire "met les pieds dans le plat" !

Dans un joli village des Pyrénées, on fêtait le départ en retraite du curé de la paroisse par un souper d'adieu. Bien entendu M. le maire du lieu était invité pour un bref discours. Comme il tardait à arriver, le prêtre décide d'énoncer quelques paroles pour passer le temps :

"Ma première impression de notre paroisse, je l'ai eue avec la première confession que j'ai dû écouter. J'ai tout de suite pensé que l'évêque m'avait envoyé dans un lieu terrible. En effet, le premier habitant que j'ai entendu en confession, s'accusa qu'il avait volé un téléviseur, de l'argent à son père, qu'il avait aussi volé l'entreprise pour laquelle il travaillait. Aussi à l'occasion, il s'adonnait au trafic de stupéfiants. Et pour terminer il avoua avoir trompé son épouse ! J'étais atterré, apeuré... Ou était-je tombé?"

Mais fort heureusement, avec le temps, je connus plus de gens et je m'aperçus que tous n'étaient pas ainsi. J'ai vu une paroisse remplie de gens responsables, avec de bonnes valeurs. Et c'est pourquoi j'ai vécu les 25 années les plus merveilleuses de mon sacerdoce, ici parmi vous mes chers amis."

Sur ces mots, arrive tout essoufflé, M. le maire, qui alors prend la parole:

"Bonsoir à vous tous, je m'excuse de mon retard, j'ai été retenu au téléphone par M. le Sous-Préfet..."

Reprenant son souffle le premier magistrat, sort de sa poche une feuille froissée et commence son allocution :

"Jamais je n'oublierai le premier jour de l'arrivée de notre cher abbé, dans notre paroisse. En fait, j'ai eu l'honneur d'être le premier à me confesser à lui !!!"

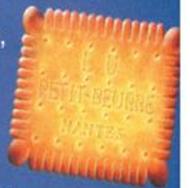
Le saviez-vous ?

→ Le Petit LU

Lorsqu'à Nantes, en 1886, Louis Lefevre Utile, fils des fondateurs de la société LU imagine ce biscuit, son but est de créer un gâteau qui puisse être mangé tous les jours. D'où son idée originale de représenter le « temps » :

- 1 gâteau représente 1 année,
- Les 52 dents représentent les 52 semaines de l'année,
- Les 4 coins représentent les 4 saisons,
- Ce biscuit qui mesure 7 cm fait référence aux 7 jours de la semaine,
- Et les 24 petits points s'identifient aux 24 heures de la journée.
- Pour la forme et le lettrage, il s'est inspiré d'un napperon de sa grand-mère.

La recette a bien fonctionné puisque 6400 tonnes de véritables Petits Beurre LU se vendent chaque année. Cette info nous en bouche un coin !



NAISSANCES

☞ 27 août 2019

Alexia TEITGEN

4 A rue de Bretagne



Alexia TEITGEN



Emma LOUIS

☞ 18 novembre 2019

Emma LOUIS - 7 rue des Lilas

MARIAGES

☞ 24 avril 2019

Ramzi OUEINI
& Amandine MAJERUS



☞ 08 juin 2019

Laurent HUSS
& Prefina TCHILOEMBA

☞ 10 août 2019
Fanny LOUIS &
Claire BARBIEUX

☞ 19 octobre 2019
Bertrand DAUSSE &
Marine ZECH



☞ 10 août 2019
Guillaume HUSSON
& Charlène BLUM



DECES



- ☞ MORETTI née BOF Marie 87 ans décédée le 24/01/2019
- ☞ DODELER née GODFRIN-MAILLARD Florence 56 ans décédée le 16/02/2019
- ☞ KONIOR Teofil 92 ans décédé le 16/02/2019
- ☞ GALLO Christiane 63 ans décédée le 24/03/2019
- ☞ NEYBOURGER Jean-François 56 ans décédé le 23/04/2019
- ☞ JUNGLING née BAILLY Henriette 89 ans décédée le 06/06/2019
- ☞ KUNTZ Bernard 86 ans décédé le 14/08/2019
- ☞ GIANNONI née BERETTA Alphonsine 88 ans décédée le 03/11/2019